



ECOLE D'ESCALADE MERCREDIS MONTAGNE ESCALADE ROCHELAISE

Saison 2019 / 2020

**L'inscription des enfants se fera uniquement à la réception de leur dossier COMPLET
(administratif, médical et financier)**

Administratif

- Fiche d'inscription** remplie et signée par un responsable légal de l'enfant
- 1 photo** (avec nom et prénom de l'enfant inscrit au dos)
- Bulletin n°1** du feuillet de l'assurance pour les nouveaux licenciés

Médical

- Certificat médical de moins de 3 mois**
Ou
- Attestation de santé pour les renouvellements de licence n'excédant pas 3 ans de certificat.

En application du code de la santé publique et du règlement médical de la FFME, le club ne doit délivrer une licence que lorsque le futur licencié a remis un certificat médical de non contre-indication à la pratique de nos activités. Un document type est à votre disposition sur notre site internet.

A noter, quelque soit la pratique du futur licencié, s'il souhaite participer à des rencontres inter-clubs, il est obligatoire que soit spécifiée sur le certificat la mention "**apte à la pratique en compétition**". Il est donc fortement recommandé de faire porter cette mention afin d'éviter de refaire un certificat en cours d'année.

Financier

- Chèques de paiement en fonction de l'option choisie**
- 1 enveloppe timbrée par famille** (nom et adresse des parents - les enveloppes non-utilisées seront rendues)

Montagne Escalade Rochelaise - 37 rue Léonce Mailho 17 000 La Rochelle
06 52 21 22 28 - 06 28 02 05 27

contact@mer-ffme.fr <https://mer-ffme.fr>

Loi 1901 N°W173001940 - DDCS n°08 17 04S - Siret n° 497 9941 443 00010 - APE 926 C
Membre de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade



Montagne Escalade Rochelaise



montagneescaladerochelaise



ECOLE ESCALADE MERCREDIS 2019 / 2020

MONTAGNE ESCALADE ROCHELaise



Portes ouvertes : mercredi 11 septembre 2019 de 16h00 à 18h30 au gymnase Pas des Laquais, avenue des crapaudières, 17140 Lagord.

L'inscription des enfants se fera uniquement à la réception de leur dossier COMPLET (administratif, médical et financier)

Les dossiers incomplets pourront être rejetés par manque de places.

Début des cours : mercredi 18 septembre 2019 puis tous les mercredis des semaines scolaires.

Encadrement assuré par Daniel GRATTEAU, Brevet d'Etat Escalade.

- 6 - 8 ans : 16-17h - Passeport blanc à jaune
- 9 - 11 ans : 17-18h - Passeport blanc à orange + perfectionnement 1
- 12 ans et plus : 18-19h - Passeport blanc à orange + perfectionnement 2

Coût

Afin de répondre aux nécessités de gestion d'une école d'escalade et aux besoins des familles, nous vous proposons 3 possibilités de paiement :

- A l'année, en une fois (272€) - Etablir **2 chèques** différents :
 1. Adhésion Club FFME**86 €**
 2. Ecole d'escalade.....**186 €**
- A l'année avec facilités de paiement (272€) - Etablir **4 chèques** différents :
 1. Adhésion Club FFME.....**86 €**
 2. Ecole d'escalade 1er paiement octobre.....**62 €**
 3. Ecole d'escalade 2ième paiement novembre.....**62 €**
 4. Ecole d'escalade 3ième paiement décembre.....**62 €**
- Paiement trimestriel (314€)
 1. Adhésion Club FFME.....**86€**
 2. 1er trimestre en octobre.....**110 €**
 3. 2ième trimestre en janvier.....**78 €**
 4. 3ième trimestre en avril.....**40 €**

Dispositions particulières

Ecole d'escalade à 93€ à partir du second enfant inscrit lors de la même saison sportive + la licence FFME à 86€, soit un total de 179€. (Moyennant la régularisation totale du premier enfant à 272€)

TOUT ADHERENT DEVRA AVOIR SA LICENCE FFME DE LA SAISON IMPRIMEE AVEC PHOTO POUR POUVOIR ACCEDER AUX ACTIVITES DU CLUB.